

Jusqu'à

100€

remboursés*

sur une sélection de barres de son Samsung

HORS ACHAT MARKETPLACE

*Voir modalités de l'offre au verso ou sur www.samsung.com/fr/offer/cashback. © 2025 - Samsung Electronics France - CS 20003. 6 rue Fructidor. 93484 Saint-Ouen Cedex. RCS Bobigny 334 367 497. SAS au capital de 27 000 000€. Visuel non contractuel.

COMMENT PARTICIPER À L'OFFRE « SAMSUNG L'EXPÉRIENCE SONORE QUI ILLUMINE VOS FÊTES »

CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour tout achat ou location entre le 17 novembre 2025 et le 06 janvier 2026 inclus, auprès d'une enseigne de vente aux consommateurs ou d'un site internet situés en France "o u à Monaco (hors Marketplace "o), d'une barre de son Samsung neuve parmil les références ci-dessous, Samsung vous rembourse jusqu'à 100 é dans la limite du montant acquitté pour le produit après déduction de toute réduction de prix éventuelle.

Référence	Montant de remboursement
HW-B460F / HW-B46CF	30 €
HW-Q610F	100 €

- Une seule participation et un seul produit par personne (même nom, même prénom, même adresse postale) par RIB et par compte Samsung.
 Un IBAN ne pourra être utilisé qu'une seule fois.
 - ATTENTION, le nom apparaissant survotre RIB doit être le même que celui apparaissant survotre preuve d'achat (le cas échéant) ou de location et du bénéficiaire de l'offre (celui que vous saisirez sur le formulaire de participation en ligne).
- Offre réservée aux consommateurs domiciliés en France (1) et Monaco, non cumulable avec toute offre de remboursement en cours portant sur les mêmes produits.



ACHETEZ OU LOUEZ VOTRE BARRE DE SON ÉLIGIBLE À L'OFFRE

Achetez entre le 17 novembre 2025 et le 06 janvier 2026 inclus, une barre de son Samsung éligible à l'offre.



CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

Connectez-vous sur le site www.samsung.com/fr/offer/cashback et sélectionnez l'offre « L'expérience sonore qui illumine vos fêtes » entre le 17 novembre 2025 et le 06 février 2026 inclus.

- Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte.
- Complétez le formulaire de participation et chargez les éléments suivants :
 - Votre preuve de d'achat ou de location de la barre de son éligible à l'offre (facture ou ticket de caisse) datée au plus tard du 06 janvier 2026 où sont entourés le prix, la référence du produit acheté et la date d'achat effective (qui peut être différente de la date d'émission de la facture ou de livraison).
 - Dans le cas d'un achat en ligne, chargez également une copie de l'email de confirmation de commande ou une capture d'écran du récapitulatif de commande, sur lequel appariaissent la date d'achat, la/les référence(s) du/des produit(s) commandé(s), le nom du vendeur, le site internet sur lequel a/ont été commandé(s) le(s) produit(s).
 - Une photo lisible de l'étiquette blanche de votre barre de son, <u>préalablement découpée</u> sur laquelle figurent le code-barres à 13 chiffres et le numéro de série commencant par S/N (chiffres et lettres).
 - Une photo lisible de l'étiquette signalétique de votre barre de son qui se trouve au dos de votre produit, et sur laquelle figurent les mêmes informations (numéro de série). Les codes-barres et numéro de série doivent être identiques à ceux présents sur l'étiquette blanche.
 - Une photo de votre RIB où apparaissent vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC (3).
- Puis validez votre participation en ligne au plus tard le 06 février 2026 inclus.

Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.



RECEVEZ VOTRE REMBOURSEMENT

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez un remboursement par virement bancaire dans un délai de 4 semaines à compter de la date de validation de votre dossier par Samsung. Notez que votre établissement bancaire peut mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Toute participation non effectuée sur le site www.samsung.com/fr/offer/cashback, ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. En cas de doute, Samsung pourra vous demander des pièces complémentaires pour valider votre participation. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la oart de Samsung pendant 3 ans.

Pour suivre le traitement de votre dossier, rendez-vous sur le site <u>www.samsung/offer/cashback</u>, sélectionnez l'offre **« L'expérience sonore qui illumine vos fêtes »** et cliquez sur « Suivre ma participation »

Toutes les dates sont exprimées suivant le fuseau horaire de la France métropolitaine. Pour toutes questions sur cette promotion, contactez-nous par chat, mail ou téléphone au 0148 63 00 00 (appel non surtaxé – du lundi au samedi de 9h à 20h)

En participant à l'Offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'Opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confrientialité de Samsung https://www.samsung.com/fr/info/privacy/. Elles sont conservées pendant la durée des Casacians la Finalité de ce traitement + 2 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur https://www.samsung.com/request-desk.

n À savoir la France Métropolitaine, les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-Et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin). Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

[🖾] Une marketplace désigne une plateforme en ligne mettant en relation un vendeur tiers et des consommateurs en vue de la vente d'un produit.

^{III}L'établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union européenne. Sont membres de la zone SEPA (« Single European Payments Area ») tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la république de Saint Marin et Monaco.